Un accompagnement pour votre projet professionnel, une aide financière pendant vos études ?

CONSTRUISEZ VOTRE AVENIR AVEC LE CESP !

Le contrat d'engagement de service public (CESP) a été créé par les pouvoirs publics pour les étudiants et internes en médecine et les étudiants en odontologie.

Objectif du dispositif? Proposer une allocation mensuelle, en échange de laquelle les signataires s'engagent à s'installer dans des lieux d'exercice où la continuité de l'accès aux soins est menacée.

En plus de percevoir une allocation mensuelle, souscrire un CESP c'est aussi bénéficier d'un accompagnement individualisé par son agence régionale de santé durant toute sa formation et d'un soutien au moment de son installation ou de sa prise de fonctions.

www.cesp.sante.gouv.fr

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE
DES AFFAIRES SOCIALES
ET DE LA SANTÉ

ars Agence Régionale de Santé

CNG
Centre National de Gestion
des Praticiens Hospitaliers
et des Personnels de Direction de
la Fonction Publique Hospitalière

Pour qui ?

› **Pour des étudiants en médecine,** dès la 2e année des études médicales jusqu'à la dernière année d'internat

› **Pour des étudiants en odontologie**, dès la 2e année des études odontologiques jusqu'à l'année du 3e cycle court

Quels avantages concrets ?

› **Une allocation brute mensuelle** de 1 200 euros pendant les études

› **Un accompagnement individualisé** durant toute la formation par l'agence régionale de santé de la région de formation

› **Un soutien** au moment de l'installation ou de la prise de fonctions

Quelles contreparties ?

› **Exercer dans une zone où l'offre médicale fait défaut**, pour une durée égale à celle du versement de l'allocation, avec un engagement minimal de 2 ans

› **Choisir son lieu d'exercice professionnel sur une liste nationale**, établie en fonction des besoins médicaux en région

› Pendant l'engagement, **respecter les tarifs conventionnés** en médecine (exercice libéral en secteur 1) et exercer dans le cadre des conventions en chirurgie-dentaire

Comment candidater ?

› **Déposer un dossier de candidature** auprès de l'unité de formation et de recherche d'inscription aux dates indiquées par celle-ci

Composition du dossier et formulaire type à consulter sur le site www.cesp.sante.gouv.fr

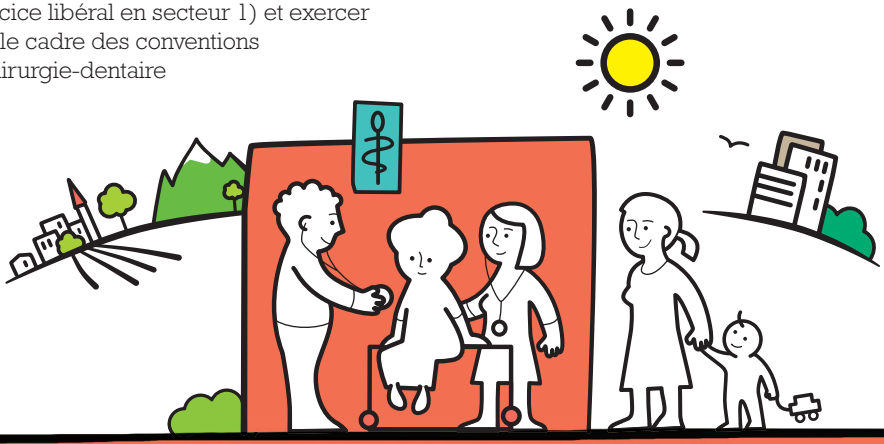

PLANNING INDICATIF DE LA PROCÉDURE CESP SUR UNE ANNÉE UNIVERSITAIRE

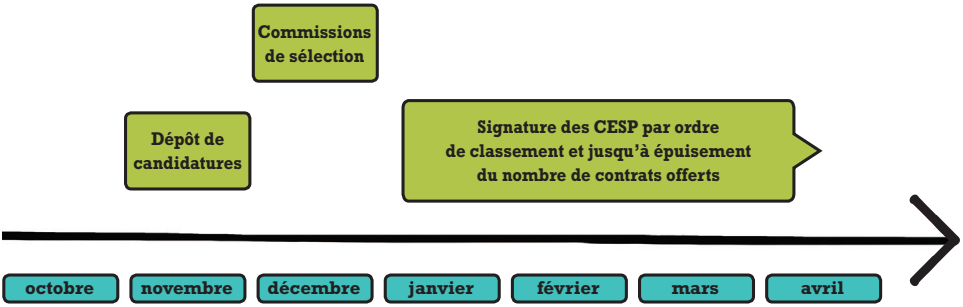

Comment se déroulent les études des bénéficiaires ?

En médecine

Après le passage des épreuves classantes nationales (ECN), **un choix par ordre de classement du poste d'interne sur une liste nationale spécifique.**
Un déroulement des études dans les mêmes conditions que celui des autres étudiants

En odontologie

Un déroulement des études dans les mêmes conditions que celui des autres étudiants.
La suspension du contrat au cours de l'internat

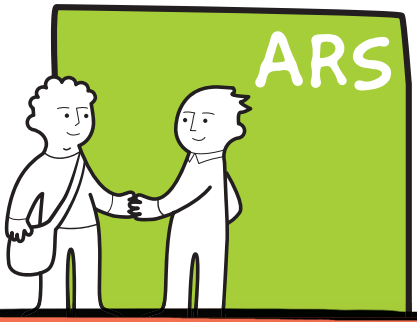

Quels sont les acteurs clés ?

Les UFR (unités de formation et de recherche) : collecte des dossiers de candidature, organisation des commissions de sélection, relais d'information auprès des étudiants, des ARS et du CNG

Les ARS (agences régionales de santé) : participation aux commissions de sélection, accompagnement individualisé des candidats retenus, soutien au moment de l'installation

Le CNG (centre national de gestion) : traitement des dossiers des candidats retenus, gestion du paiement de l'allocation, suivi des bénéficiaires jusqu'à la fin de leur engagement

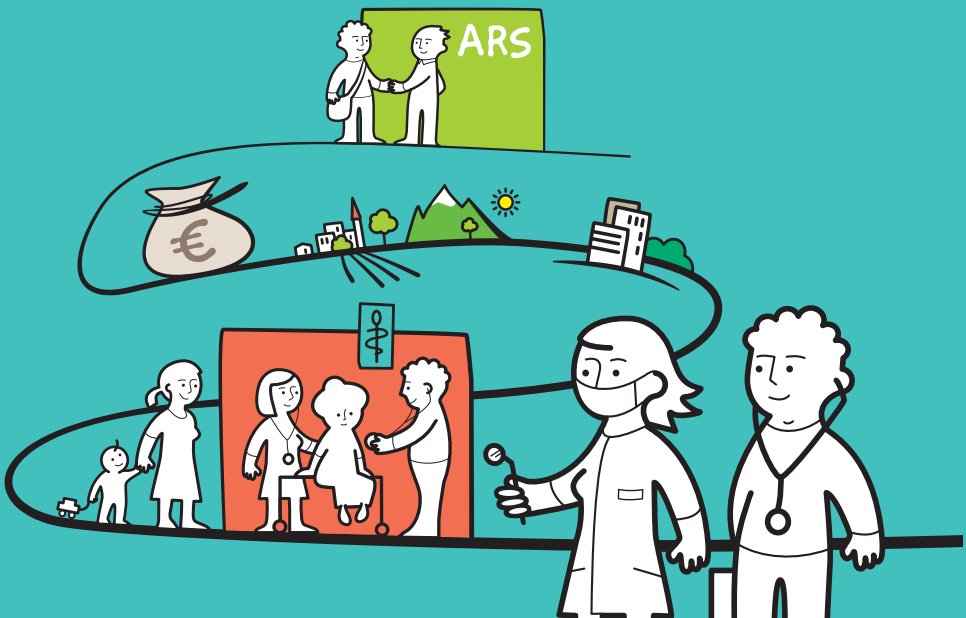

Pour plus d'informations sur le CESP

- www.cng.sante.fr
- Un PAPS (Portail d'accompagnement des professionnels de santé) : http://www.paps.sante.fr/Accueil.520.0.html
- Référents à l'ARS Nouvelle-Aquitaine :
  - Elodie WEBER – 05.49.44.83.59
  - Aline PROUX – 05.49.42.30.67

courriel : ars-na-dosa-gfps-sap@ars.sante.fr

Rédaction : DGOS - Conception : ipsos Paris - Édition Dicom 13 054 3 - novembre 2013

anemf – Association Nationale des Étudiants en Médecine de France

ISNAR-IMG – Inter Syndicale Nationale Autonome Représentative des Internes de Médecine Générale

ISNI – InterSyndicat National des Internes

UNECD – Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire – www.unecd.com

Pour tout savoir sur le CESP et contacter le référent ARS de votre région
www.cesp.sante.gouv.fr

Pour consulter la liste nationale des lieux d'exercice
www.cng.sante.fr